



UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE D'ORAN MB

Département de Génie Mécanique

Module:

Ethique Déontologie et Propriété
Industrielle

Enseignant : M. A. RIAHI

Oran, mai 2020



FONDAMENTAUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PLAN DU COURS

- ⊙ 1. Introduction;
- ⊙ 2. Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?
- ⊙ 3. La propriété littéraire et artistique;
- ⊙ 4. La propriété industrielle;
- ⊙ 5. Références bibliographique.

1. INTRODUCTION

- ⊙ Propriété industrielle. Propriété littéraire et artistique.
- ⊙ Règles de citation des références(ouvrages, articles scientifiques, communications dans un congrès, thèses, mémoires,..)

2. QU'EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

- ⊙ Ensemble de droits liés à la création et à l'innovation.
- ⊙ La propriété intellectuelle est le domaine comportant l'ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles. Elle comporte deux branches :

LES BRANCHES DE LA P.I

Deux grandes branches

Propriété industrielle

Droit d'auteur

Créations concernées

Brevets

Dessins et modèles

Marques

Dénomination sociale, nom commercial

Appellation d'origine contrôlée

Indication de provenance

Droits des auteurs :

Œuvre littéraire, musicale graphique

Logiciels

Œuvre des artistes interprètes

3.LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

- la propriété littéraire et artistique est composée du droit d'auteur et des droits voisins.

3.1. DROIT D'AUTEUR

- Le droit d'auteur est un domaine du droit qui accorde aux auteurs (écrivains, musiciens, artistes et autres créateurs) une protection de leurs œuvres. Cette protection consiste à accorder aux auteurs des droits de propriété (ou d'exploitation) qui tiennent compte de leurs intérêts matériels

- ◉ Au titre du droit d'auteur, les auteurs ont le droit d'être protégés contre l'utilisation non autorisée de leurs œuvres et ils ont droit à une part éventuelle de tous les gains résultant de leur utilisation par le public.

3.2. PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR

- La protection de ces droits se font au niveau de L'ONDA « Office National des Droits d'Aut eurs », qui a pour missions :
- La protection des intérêts moraux et matéri e ls des auteurs ou de leurs ayants droit et des titulaires des droits voisins. Cette protection est assurée dans le cadre de la gestion collec tive ou travers la simple protection.

- ◉ La protection des œuvres du Patrimoine culturel traditionnel et des œuvres nationales tombées dans le domaine public.
- ◉ La protection sociale des auteurs et des Artistes interprètes ou exécutants

4. LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- ⊙ est un dispositif reconnaissant une exclusivité de l'auteur sur la création intellectuelle.
- ⊙ Permet la protection des créations techniques (essentiellement brevets), des créations ornementales (dessins & modèles) et des signes distinctifs.

4.1. L'INVENTION

- Une invention est un produit ou un procédé nouveau qui résout un problème technique. Elle diffère d'une découverte qui est quelque chose qui existait déjà mais n'avait pas été trouvée.

4.2. LA MARQUE

- Une marque est le signe servant à distinguer les noms des produits ou des services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Elle aide le consommateur à choisir le produit ou le service qui répond à ses besoins.



4.3. DESSIN ET MODÈLE

- Si le nom d'un produit ou d'un service peut être protégé en tant que marque, son apparence, son aspect physique, ou esthétique peut également être protégé comme un dessin ou modèle,

4.4. PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- ⊙ Le droit est d'une durée limitée à l'expiration de laquelle il tombe dans le domaine public.
- ⊙ Le droit est territorial. Chaque État fixe les conditions et les modalités de la protection.
- ⊙ C'est l'I.N.P.I. qui a pour mission de créer, de développer et d'organiser la propriété industrielle et qui reçoit les dépôts et délivre les titres nationaux de propriété industrielle

4.4.1.MISSIONS DE L'INAPI

1° Missions au profit de l'état (service public):
◉mettre en œuvre la politique nationale de propriété industrielle.

2)° Missions en faveur des opérateurs économiques et chercheurs dont :

◉l'examen, l'enregistrement et la protection des droits moraux (marques, dessins, modèles et appellations d'origines et Brevets d'invention);

- Faciliter l'accès aux informations techniques et mettre à la disposition du public toute documentation et information en rapport avec son domaine de compétence;
- Promouvoir, développer et renforcer la capacité inventive et innovatrice par des mesures d'incitation matérielles et morales.

5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- ◉ L'Institut National Algérienne de la Propriété Intellectuelle
- ◉ <https://www.inapi.org/>

**Merci pour votre
attention !**

ariahi31@gmail.com

Mobile: 0659 644 086

FIN

